

2025/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° D 2025-45

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 2 octobre, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Etaient présents : 16

Votants : 17

Secrétaire de séance : M. Thierry GARNIER

ETAIENT PRESENTS :

Maire

M. RIPOCHE

Adjointes

MMES HAMET et RAMERINI

Adjoint

MM. DURET, CHATELET et REVOL

Conseillères Municipales

MMES DE ALMEIDA, CHALEYAT, GREGOIRE et ROBERT

Conseillers Municipaux

MM. BENISTANT, CAYRAT, GARNIER, MORIN, SANNIER et STEVENIN

ABSENT EXCUSE :

MME ROCHE

a donné pouvoir à

M. MORIN

ABSENT NON EXCUSÉ : MME CHANTRE

D 2025-45 – Présentation du Rapport d'activités général et de Développement durable de l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

Conformément aux articles L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation Rapport d'activités général et de Développement durable de l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le 13 / 10 / 2025
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 13 / 10 / 2025

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,

Le Maire,
Bernard RIPOCHE



